

NOM ET PRÉNOM.....

HMO NP – PROMOTION 2026/2027
HABILITATION À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE
DOSSIER DE CANDIDATURE

OUVERTURE DES CANDIDATURES SUR LA PLATEFORME TAIGA
du 26 mai 2026 (Voir document « 0 procédure candidature 2026-2027 »)
Aucun document papier ne sera accepté.

CANDIDAT

NOMPrénom.....

Date et lieu de naissance

Nationalité Tel

Adresse

courriel.....

Diplôme..... Date d'obtention.....
(intitulé du diplôme permettant l'accès à la formation HMONP)

Etablissement d'obtention du diplôme.....

ENTREPRISE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLEStructure d'accueil¹ Date de création.....
(désignation - statut juridique)

Adresse

Tel courriel.....

TUTEUR², Nom et Prénom.....Durée activitéType de contrat CDD CDI ou promesse d'embaucheMise en situation professionnelle, du 1^{er} novembre 2026 au.....Durée.....mois**DIRECTEUR D'ETUDES**

(Le choix ou l'attribution se fera **UNIQUEMENT** après l'inscription auprès de l'ENSA Toulouse. Aucun accord avant l'inscription ne sera prise en compte par l'ENSA. **Aussi, il vous est demandé de ne pas contacter les enseignants pendant la phase de candidature.**)

PROCEDURE A SUIVRE POUR EFFECTUER SA CANDIDATURE : voir le document n° 0

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE :

Voir document "Procédure candidature HMONP 2026-2027"

Attention : tout document envoyé par courrier postal, tout document adressé par courrier électronique sera refusé par la commission HMO NP.

Réponse de la commission : courant octobre 2026 (par courrier électronique uniquement envoyé par l'Administration) Aucune information par téléphone.

CANDIDATURE RETENUE : convocation pour l'inscription, courant octobre 2026 (par courrier électronique uniquement)

DOCUMENTS À DEPOSER OBLIGATOIREMENT SUR L'INTERFACE TAIGA

Tout document étranger devra être traduit en français

- 1.dossier_candidature_hmonp_2026-2027 (à télécharger sur le site), à remplir et à signer,
- 2.convention_tripartite_hmonp_2026_2027 (à télécharger sur le site), complétée, paraphée et signée par votre tuteur, et vous-même,
- 3.protocol_hmonp_2026_2027 (à télécharger sur le site), complété et signé,
- 4.carnet_des_savoirs_acquis_2026_2027 (à télécharger sur le site), paraphé et signé par vous-même et votre tuteur.
- 5.CV parcours (se conformer au modèle à télécharger sur le site)
- 6. Copie du contrat de travail en cours ou de la promesse d'embauche (si, vous n'avez qu'une promesse d'embauche, l'inscription en octobre ne sera possible que sur envoi du contrat de travail par mail à Madame Lippmann.)

Le contrat de travail doit correspondre aux exigences de la mise en situation professionnelle des candidats à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre – voir modalités dans le document : «6.Infos_contracts_hmonp_2026-2027», sur le site de l'ENSA Toulouse.

Vous trouverez les modèles des contrats à télécharger sur le site de l'ENSA Toulouse. Suivant votre cas :

- 6. Copie contrat de travail initial ou Promesse d'embauche
- 6.1_cdd_conventionne_modele_hmonp_2026_2027 (à télécharger sur le site),
- 6.2_avenant_cdd en cours_modele_hmonp_2026_2027, si vous êtes déjà en CDD (à télécharger sur le site),
+ copie du CDD conventionné HMO NP à partir de la fin du CDD en cours (document 6.1)
- 6.3_avenant_cdi en cours_modele_hmonp_2026_2027, si vous êtes en CDI (à télécharger sur le site),
- 7.Copie du diplôme (DEA) ou de l'attestation de diplôme, ou d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du diplôme d'Etat d'architecte français (cf. article 2 de l'arrêté du 10 avril 2007),
- 8. Lettre de motivation explicitant votre projet professionnel vous conduisant à entreprendre la formation à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre,
- 9. Copie d'une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport,

N'oubliez pas de télécharger obligatoirement votre photo au format JPG au poids inférieur à 300ko, vérifier l'affichage sur Taiga.

- 10. Les candidats internationaux devront produire une certification de niveau B2 en langue étrangère (exclusivement : TCF minimum B2, DELF minimum B2, ou DALF C1 ou C2).

Je soussigné(e) Date

Certifie l'exactitude des renseignements et des documents fournis dans ce dossier

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

¹ La structure d'accueil doit exister depuis cinq années minimum (cf. commission HMO NP du 20 mai 2008).

² Condition d'habilitation à la fonction de tuteur HMO NP : être architecte DPLG ou HMO NP, en exercice, inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes et cumuler un minimum de cinq années d'expériences professionnelles.